

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **lundi 09 mars 2026**
L'an deux mille vingt six, le neuf mars
À 14 heures 00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Julie GABRIEL, Vice-Présidente du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 11

Quorum : 9

PRESENTS :

Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

ABSENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN

N°09_090326

**Objet : Convention de formation
professionnelle CCAS/METAFOR**

Date de la convocation : 25/02/2026

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Vice-Présidente du CCAS

Madame Julie GABRIEL

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20260309-090326_09-DE
Reçu le 10/03/2026
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2.2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
10/03/2026

Délibération n°09_090326 :**Objet : Convention de formation professionnelle CCAS/METAFOR****Rapporteur : Madame Julie GABRIEL****EXPOSE :**

La santé mentale constitue un enjeu majeur de santé publique en 2026.

Par ailleurs, l'assurance retraite développe une politique d'action sociale axée sur la prévention de la perte d'autonomie, s'articulant sur une progression des modes d'intervention en fonction des besoins des retraités et s'appuie sur un partenariat avec les acteurs nationaux, régionaux et locaux qui contribuent au Bien Vieillir.

La CARSAT Sud-Est développe à ce titre en régions PACA et Corse, des actions locales de prévention autour de trois axes ; les actions collectives en direction des retraités et les formations en promotion de la santé de leurs aidants naturels et professionnels. Pour développer ces programmes de prévention, la CARSAT Sud-Est s'appuie sur les partenaires et acteurs locaux de l'accompagnement social et de la promotion de la santé.

Le CCAS d'Aubagne souhaite mettre en place une formation professionnelle pour les agents du Service autonomie à domicile afin de développer leurs connaissances.

La formation intitulée « Vieillessement et troubles mentaux » est conçue pour accompagner les intervenants dans la réponse aux besoins spécifiques des usagers.

Cette formation est intégralement prise en charge par la CARSAT SUD EST, ce qui implique qu'aucun coût ne sera imputé au CCAS au titre de la présente convention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDÉRANT que le CCAS d'Aubagne mène des actions visant à développer les connaissances de ses agents ;

CONSIDÉRANT que la formation « Vieillessement et troubles mentaux » répond aux besoins identifiés du Service autonomie à domicile ;

CONSIDÉRANT que cette action de formation est intégralement financée par la CARSAT SUD-EST, sans reste à charge pour le CCAS d'Aubagne ;

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les termes de la convention simple de formation professionnelle entre le CCAS et METAFOR, prestataire choisi par la CARSAT SUD EST aux fins de dispenser la formation susvisée ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président du CCAS ou son représentant légal à signer ladite convention, annexée à la présente délibération, ainsi que tout document afférent en permettant la mise en œuvre effective.

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20260309-090326_09-DE
Reçu le 10/03/2026
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2.2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
10/03/2026

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20260309-090326_09-DE
Reçu le 10/03/2026
Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum
ber=212823JNF088,givenName
=Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p
résidente,OU=0002 26130041
2.2.5.4.97=#0C0F4E54524652
2D323631333030343132,O=CCA
S AUBAGNE,C=FR
10/03/2026